La Vie Ouvrière

AVIS AUX CHOMEURS

Le Service des Régions Libérées du Pas-de-Calais demande :

1° Des chauffeurs-mécaniciens, des chauffeurs de locomobiles et de locomotives et tous autres professionnels susceptibles de devenir mécaniciens de tracteurs pour voies de 0.60 ;

2° Des métreurs capables de vérifier un métré de travaux.

Se faire inscrire à l'Office Départemental du Nord, 34, rue Brûle-Maison, à Lille.

SYNDICATS

A LILLE

Grand Meeting Syndicaliste

C'est ce soir que le citoyen LAURENT vient à Lille.

Nos camarades se rappellent avec quelle magistrale éloquence et quelle clarté de pensée l'éminent secrétaire adjoint de la C. G. T. a pris part à notre dernier congrès du bâtiment.

Aussi sommes-nous persuadés que tous les syndiqués viendront en foule, ce soir à 7 heures à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, entendre l'admirable orateur qu'est Laurent qui, par la force de sa pensée et le charme persuasif de son verbe, évoqua plus d'une fois — et de quelle poignante façon ! — le souvenir impérissable de notre grand Jaurès.

D. BONDUES.

LE MEETING DE LA METALLURGIE

A la fin de la réunion de l'Hippodrome, qui a eu lieu le 1er décembre 1919, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les Travailleurs de la Métallurgie, réunis le lundi 1er décembre 1919, Salle de l'Hippodrome de Lille ;

Après avoir entendu les camarades Lebreton, Saint-Venant et Merrheim ;

Protestent contre le maintien des P. G. dans les régions du Nord et réclament leur renvoi le plus rapidement possible dans leurs foyers ;

S'affirment pour réaliser l'entente avec les syndicats ouvriers et de réglementer la répartition de la main-d'œuvre étrangère.

S'affirment plus que jamais pour l'application intégrale des 8 heures ;

Déclarent approuver « La Charte du Travail » adoptée par le Congrès Confédéral de Lyon.

Protestent contre les interventions des nations alliées en Russie ;

Se séparent au xcéis de : Vivent les Syndicats Ouvrires ! Vive la F. N. des Métaux ! Vive la C. G. T. »

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET ENVIRONS

APPEL A L'EMPLOYE

Assez d'hésitation, tu demeures par ta faute, de tous les salariés le plus misérable.

Qu'attends-tu pour le grouper, pour t'unir à la masse des 1500 employés conscients déjà organisés en sections techniques au sein du syndicat professionnel de la périphérie de Lille, seul vraiment indépendant, sans aucun fil à la patte ?

Sont-ce les calomnies plus ou moins grossières répandues sur le syndicalisme par certains inconscients, lâches ou intéressés, qui te font toujours différer, retarder l'accomplissement de ce beau geste de citoyen conscient de son rôle social, geste qui consiste à apporter au siège du syndicat ton adhésion en bonne et due forme ?

Allons, hâte-toi ! Tes frères de misère te feront bon accueil, t'aideront de toute leur force morale et matérielle à secouer tes chaînes.

Tu as fait face à l'ennemi pendant quatre années avec l'espoir d'une vie meilleure, plus libre, d'une atmosphère plus respirable.

Ne saurais-tu pas, par hasard, faire entendre ta voix, faire respecter ta dignité de travailleur ?

Persuadés que tu sauras défendre tes droits en échange de l'accomplissement de tes devoirs. Nous te faisons rendez-vous au siège du syndical.

La Commission administrative.

Permanence au siège du syndicat, 28, rue de Fives.

Section des Garçons de recettes. — Les garçons de recettes de toutes banques sont priés de se réunir au siège du syndicat, 28, rue de Fives, vendredi 5 décembre, à 7 heures du soir. Présence indispensable.

Le secrétaire général : A. RAUX.

AUX TRAVAILLEURS DE L'ALIMENTATION

Camarades,

Dimanceh 7 décembre, à 3 heures du soir, aura lieu à laBourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, un grand meeting où prendront la parole les camarades SAINT-VENANT, Secrétaire de l'Union Départementale ; SAVOIE, Secrétaire de la Fédération Nationale de l'Alimentation.

Tous les ouvriers et ouvrières des différentes sections de l'Alimentation doivent se faire un devoir d'assister à cette intéressante manifestation d'éducation syndicale, où seront traitées les questions du placement paritaire de la loi des 8 heures, des contrats collectifs, etc...

Que les rares travailleurs qui n'appartiennent pas encore à la grande famille syndicale n'hésitent pas à venir pour se rendre compte de l'incontestable utilité des Syndicats.

Gustave VALECAMPS,
Secrétaire de l'Union des Syndicats de l'Alimentation.

:: Convocations ::

SYNDICAT DU BATIMENT

— Dimanche 7 décembre, assemblée pour tous les ouvriers parquetteurs. Vu la situation tous se feront un devoir d'assister à la réunion, qui se fera rue de la Clef, 32, au siège du Bâtiment, à 10 heures.

UNION DES FONCTIONNAIRES DE LILLE

(Police, Octroi, Employés de mairie)

Tous les camarades à qui on a fait des retenues sur traitements, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 3 décembre, à 19 heures, à la « Ville de Bruxelles », 19, rue du Molinel.

Devernay donnera toutes les explications pour obtenir, si possible, exonération partielle ou totale, des remboursements.

Pour les trois groupes,
Le secrétaire,
E. DEVERNAY.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Section des Monteurs de chauffage central. — Dimanche 7 décembre 1919, à 8 h. 30 du matin, Salle du Tivoli-Cinéma, rue de Fives, 28, assemblée générale : communication très importante.

Le secrétaire : Th. DEVENARY.

Section des Polisseurs, Nickeleurs, Bronzeurs, etc. Dimanche 7 décembre 1919, à 9 h. 30 du matin, Salle du Tivoli-Cinéma, rue deFives, 28, assemblée générale. Ordre du jour très important.

Le secrétaire : Th. DEVERNAY.

SYNDICAT DES TRAMWAYS — (Section de Lille. — Les Employés et Ouvriers de la Compagnie des Tramways de Lille et la Banlieue, sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 5 décembre 1919, à 9 h. 30 du soir, Salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

L'importance de l'ordre du jour suffit pour que tous comprennent que leur présence est indispensable ; la carte sera pointée à l'entrée.

Une importante délégation des camarades de Roubaix-Tourcoing et Mongy y sera présente.

Allons camarades : Tous au rassemblement ; de cette soirée dépend notre avenir ; pas un de vous ne peut s'en désintéresser.

La Commission.

SYNDICATS DE LA METALLURGIE ET DES TRANSPORTS. — Jeudi 4 décembre 1919, à 6 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, réunion de tous les ouvriers travaillant pour les T. M. 058, 059 et dans les parcs de réparations des autos de la reconstitution.

Ordre du jour : Compte-rendu de la délégation aux Ministères du Travail, de la Reconstitution et des Régions Libérées.

Les secrétaires,
LOBERT et DEVERNAY.

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Assemblée de la commission administrative, mercredi 3 décembre 1919, à 6 heures et demie du soir.

La présente sert de convocation. Présence indispensable.

Le secrétaire, H. LOBERT.

A SECLIN

SNDICAT DES EMPLOYES DU CHEMIN DE FER

La réunion du Syndicat des Employés du Chemin de fer (Compagnie du Nord) aura lieu le jeudi 4 courant, à 5 heures du soir, chez Turbiez, estaminet angle de la rue Parmentier.

Ordre du jour très important.

Présence indispensable.

La Commission.

PARTI SOCIALISTE

COMITE HENRI GHESQUIERE. — Section de Wazemmes et d'Esquermes. — Les membres du comité, ainsi que les membres de leur famille sont priés de se réunir tous les soirs, à partir de jeudi, au siège de la section, Coopérative l'Union de Lille, 147, rue d'Arras. Ceux qui seraient disponibles dans la journée sont priés aussi de s'y rendre.

Ordre du jour : Travail électoral.

Samedi, à 7 heures du soir, au siège de la section d'Esquermes, 124, rue d'Iéna, assemblée générale des membres du comité section de Wazemmes et d'Esquermes

Ordre du jour : Communications ; dispositions diverses à prendre. — Présence indispensable.

Le secrétaire : M. DUJARDIN.

SECTION DE FACHES-THUMESNIL. — Mercredi 3 novembre, à 8 heures très précises du soir, aux Quatre-Chemins, réunion de la section.

Ordre du jour : Le ballottage ; attitude du Parti. — Présence indispensable.

Le secrétaire.

SECTION DE LOOS. — Réunion générale de la section aujourd'hui mercredi 3 décembre, à 7 h. 30 du soir, au siège habituel.

Importante décision à prendre.

Le secrétaire : Géry ROELS.

A LOOS

A nos Calomniateurs

Devant les plaintes et les accusations de la population à l'égard de bon nombre de ceux qui sont élus aujourd'hui, depuis plus de trois mois nous n'avons cessé de poser des questions à nos adversaires politiques dans le « Réveil du Nord ».

C'est vous dire que ces messieurs ont eu grandement le temps de nous répondre. Nous ne voyons pas pour quelle raison, au lieu de réponses aux questions posées, on nous menace et on déverse un tas de calomnies sur les socialistes.

Nous n'avons jamais accusé personne, alors pourquoi venir à la dernière heure prétendre que nous avons attendu la veille du scrutin pour vous poser ces 14 questions, auxquelles vous ne répondez toujours pas.

Nous continuerons donc à vous les poser jusqu'à ce que vous répondiez, et alors nous arriverons aux accusations.

Quant à vous, faites de même dans l'intérêt de la justice et de la vérité.

Mais vous ne vous contentez pas d'insultes. Vous menacez ; c'est donc que vous savez quelque chose aussi ; vous êtes pour la dernière heure, et nous attendons que vous mettiez vos menaces à exécution.

A nous, socialistes, ce ne sont pas des belles phrases qu'il nous faut, ce sont des preuves. Tant qu'à vous, messieurs, nous voulons faire la lumière sur les méfaits commis pendant l'occupation au détriment de notre malheureuse population.

La population est écœurée de voir deux docteurs consentir à nous impliquer, eux qui connaissent ce peuple, qu'ils soignent journellement, à de telles insultes.

Maintenant, nous vous avertissons : sous peu, il y aura des accusations formelles.

Ci-dessous la circulaire concernant les 14 questions posées et la réponse que ces messieurs « bien éduqués » nous font. Aux lecteurs de juger.

La Section de Loos.

Questions posées

Sous ce titre, nous avons posé quelques questions qui intéressent au plus haut point le rôle joué pendant l'occupation par certains Messieurs qui osent aujourd'hui briguer les suffrages des électeurs de cette commune.

Donc, nous y revenons :

1. Est-il vrai qu'au commencement de l'invasion, du blé fut acheté dans les communes environnantes 17 francs et revendu 80 francs ?

2. Que des vaches achetées 300 francs furent revendues 1.200 francs ?

3. Est-il vrai aussi que des bons de réquisition furent délivrés dans une commune voisine à des personnages habitant Loos ?

4 Pourrait-on parler de certains chevaux de la voirie et de celui placé à l'hospice ?

5 Pourquoi, à la réquisition des chevaux, certains privilégiés que nous ne voulons pas nommer ont eu la belle occasion de conserver toute leur cavalerie ?

6. Pourquoi, au mois d'octobre 1915, des fermiers durent céder leurs pommes de terre réquisitionnées à 15 francs alors que d'autres avaient avantage à les vendre 20 francs, sans être inquiétés, et légèrement gâtées.

7. Pourquoi une vente de vaches eut lieu à l'hospice ?

8 Pourquoi des porcs à moitié venus étaient conduits dans des sacs à l'hospice, pour être engraissés aux frais de la princesse, et de là, où cela allait-il ?

9 Pourquoi des veaux étaient engraissés avec du lait et que, par pur patriotisme, les malheureux malades, vieillards, enfants, ne pouvaient en avoir ?

10 Pourquoi aussi des personnes étrangères à l'administration des hospices ont été hébergées avec une institutrice particulière pendant plus de six mois sous la protection de la « Croix-Rouge », tandis que notre malheureuse population était exposée à tout instant chez eux ; la peau de l'un vaut la peau de l'autre ?

11. Pourquoi, lorsque les femmes des mobilisés ont sollicité l'augmentation comme à Lille, on les a envoyées se balader ?

12. Qui se moquait des femmes, des enfants et des malades, de nos pauvres mobilisés, à leurs justes réclamations ?

Pourrait-on nous donner les noms des mandataires assistant aux banquets et parties de chasse en compagnie d'officiers du Kaiser ?

14. Pourquoi des hautes personnalités de la commune serraient si volontiers la main à tous ces Kaiserlichs en tramways et ailleurs ?

15. Pourquoi, pendant toute l'occupation, certains Messieurs ont bien profité de certaines denrées, telles que huile (litre cassé), charbon, pommes de terre, farine, biscuits, morue, etc. etc. ? Régl sur le même pied, tout le monde aimait être traité de la même façon, mais là encore l'égalité n'était pour ces Messieurs qu'un vain mot.

Autant de questions, autant de non réponses, et pour cause, ils n'entendent rien, mais ils en profitent bien.

Aussi, citoyens, à vous de faire de même, faites le sourd à leurs appels d'union républicaine cléricale qui choque tous les amours-propre, et votez en masse pour les 23 noms que vous présente le Parti socialiste, le seul qui peut se targuer d'être resté honnête, même pendant l'occupation, et la section de Loos du Parti socialiste a la conviction que vous ne voterez pas pour de tels hommes, ayant accompli de tels méfaits contre vous tous.

Souvenez-vous également, citoyens et citoyennes, de la réquisition des vins qui se trouvaient encore en bonne place deux ans après l'occupation, même chez M. le Curé, qui, comme vous le savez, disait que ceux qui conservaient du vin étaient punis.

Souvenez-vous des viandes fraîches que ces messieurs avaient avec beaucoup de facilités, et les jambons du comité privé ; de qui cela pouvait-il venir, si ce n'est que des mains boches ?

Souvenez-vous des ressemelages à 12 fr. 50 du Comité privé, faits avec des courroies, alors que les malheureux étaient obligés de déclarer même leurs déchets.

Rappelez-vous des soldats français cachés à l'Hôpital-hospice. Quels sont ceux qui les ont livrés ?

A vous, le Parti Socialiste demande de juger en toute impartialité et d'affirmer dimanche prochain sur les noms sans tâche de ses candidats, votre réprobation.

Vu : les Candidats du Parti Socialiste.

Réponse aux « Questions posées »

Les voilà, les insinuations, les mensonges hypocrites, les infâmes calomnies de la dernière heure !

Ignoble ramassis de ragots, apanage de gens sans aveu, sans conscience, jugeant les autres à leur image, et qu'on sert tout à coup, à la tombée de la nuit, la veille d'un scrutin.

S'ils ne craignaient qu'on ne balaye toute cette boue et qu'on la rejette sur ceux-mêmes qui l'ont déversée et qui s'y vautrent (comme les porcs auxquels ils font allusion), attendraient-ils la dernière minute pour renseigner de la sorte la population et les électeurs.

Le voilà bien le seul, le vrai programme du parti collectiviste révolutionnaire : calomnions ! calomnions ! il en restera toujours quelque chose.

Pas de précisions, pas de date, pas de preuves, pas de noms, ils n'ont surtout pas ce courage ! c'est bien ça du bolchevisme !

Si tout n'est pas de la pure invention des auteurs du papier, ces ragots ne peuvent venir que de quelques-uns de leurs copains embusqués dans la commune au cours de la guerre, et qui ne sortirent de leur cachette que pour fraterniser avec les boches ou les servir.

A des embochés de cette espèce, il faut pour se disculper eux-mêmes, calomnier les autres.

Qu'ils prennent garde ! la période électorale n'est pas la limite du danger qu'ils courent ! Ils finiront bien par être démasqués.

Et le parti collectiviste de Loos peut-il se refuser à être intitulé révolutionnaire bolcheviste lorsqu'il se sert de pareils moyens pour défendre ses candidats ?

Arrière, politiciens de bas-étage, profiteurs du peuple, qui, dimanche, vous rejettera avec dégoût. **Un groupe de Loosois écœurés.**

(Vu : les candidats de l'Union Nationale républicaine et socialiste).

Se purger devient un plaisir.

Avec la SCAVULINE, purgatif-laxatif, en dragées sans goût, sans odeur, pas de nausées, pas de haut de cœur. C'est pour ainsi dire un bonbon de confiseur. La Scavuline aide l'intestin, sans l'échauffer, sans l'irriter, elle agit doucement, plaisamment. On la prend le soir, elle opère pendant qu'il fait noir et donne satisfaction le matin.

On trouve la Scavuline dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, Fr. 3.- la boîte, plus Fr. 0.30 timbre-taxe par boîte, pour nombreuses purgations.

LIBRE-PENSÉE

Fédération de Libre-Pensée Socialiste Ouvrière *du Nord et du Pas-de-Calais*

Il est rappelé aux groupes et sections de Libre-Pensée du Nord et du Pas-de-Calais, adhérents à la Fédération, qu'ils peuvent à partir de ce jour, envoyer leurs commandes de cartes, insignes, etc., au citoyen Jacobs Jean-Baptiste, secrétaire-adjoint de la Fédération, à son domicile, 28, rue Saint-Druon, à Lille, (joindre la somme par mandat-poste).

Tous les groupes de l'agglomération de Lille sont invités à désigner plusieurs délégués pour le Congrès qui aura lieu le dimanche 7 décembre, à 10 heures 30 du matin, au siège de la Fédération, rue de Poids, 49, à Lille, pour l'organisation et le règlement uniforme de convois civils dans la ville de Lille.

Tous les délégués de la Fédération des départements du Nord et du Pas-de-Calais sont priés aussi d'être présents à ce Congrès.

Le Secrétaire-adjoint : JACOBS J.-B.

LIBRE-PENSEE SOCIALISTE « LA LILLOISE ». — Les membres de la « Lilloise » sont invités à assister à l'assemblée extraordinaire dimanche 7 décembre, à 6 heures du soir, au siège, 49, rue de Poids.

Modifications aux statuts. — Présence indispensable. Le secrétaire : BOILDEN.

A ROUBAIX

SYNDICAT DU BATIMENT

Ce soir, à 6 heures et demie, à la Bourse du Travail, réunion du conseil syndical du bâtiment.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE DE ROUBAIX-TOURCOING. — Section de Tourcoing 2, Place de la République, Café du Centre. — Jeudi prochain, 4 décembre, à 20 heures, réunion du textile : employés de filature laine et coton, tissage, peignage, placiers et lainiers, syndiqués ounon, sont invités à y assister.

AVIS du "BIEN-ETRE"

LILLE, 2 bis, rue Arnould-de-Vuez, LILLE.

(La rue Arnould-de-Vuez se trouve au 137, boulevard de la Liberté, face à la Préfecture).

L'importance de notre courrier, nous mettant dans l'impossibilité de répondre rapidement aux personnes qui nous ont demandé nos conditions de remboursement des fonds avancés pour acheter dans les magasins, nous prenons la liberté, pour rattraper notre retard, de les renseigner par la voix de ce journal et nous les prions de nous excuser.

Voici ces conditions en deux mots :

Nous payons comptant les deux tiers des factures de nos clients pour les achats allant jusque mille francs.

Exemple : Une personne désire acheter pour 1.000 frs de marchandise, nous remet 335 frs et nous lui donnons un bon de MILLE frs, qu'elle pourra présenter en paiement de ses achats dans les meilleurs magasins.

Nous demandons 5 % sur les deux tiers que nous avançons, pour notre commission.

Les paiements du solde sont combinés à raison de 4 % la semaine. Ainsi, une personne achetant pour 500 frs de marchandise, s'en acquittera à raison de 4 × 5 = 20 francs par semaine.

Pour les demandes de crédit par correspondance, joindre avec le premier versement du tiers, les meilleures références de solvabilité.

Nous acceptons les bons de la Défense Nationale. 6091.

Résultats complémentaires

ATTICHES

La liste des Combattants est élue avec une moyenne de 148 voix.

PERENCHIES

La liste d'Union Républicaine est élue avec une moyenne de 265 voix.

La liste socialiste obtient une moyenne de 198 voix.

PHALEMPIN

Les socialistes obtiennent de 280 à 200 voix.

La liste de la Municipalité sortante, de 225 à 110 et les Anciens Combattants de 40 à 50.

Un socialiste et trois réactionnaires sont élus. Ballottage pour les autres sièges.

CHERENG

La liste Romain Lepers obtient de 219 à 108 et a 11 candidats d'élus. Cinq sont en ballottage.

La liste de Protestation Ouvrière obtient de 185 à 180 voix.

WILLEMS

La liste Radicale-Socialiste est élue.

ANNAPPES

La liste Socialiste obtient de 335 à 204 voix et la liste Réactionnaire de 370 à 253.

10 réactionnaires élus. Ballottage pour les autres.

ASCQ

Liste Socialiste : 266 à 232 voix.

Liste Réactionnaire : 389 à 305 voix.

18 réactionnaires élus. Ballottage pour les autres.

TEMPLEUVE

Liste Socialiste de 383 à 302 ; 1 candidat élu.

Liste d'Union Républicaine, de 415 à 351 : 13 élus. Ballottage pour 7 sièges.

COMINES

Dans la 1re section (Ville), la liste Socialiste obtient une moyenne de 345 voix, la liste d'Union 336 et la liste Républicaine (conseillers sortants) 280. Il y a ballottage.

Dans la 2e section : MM. Charles Béaghe, 183 ; Louis Desbonnets, 180 ; P. Grimonpont, 177 ; Auguste Goenlans, 179, sont élus.

DEULÉMONT

La liste d'Union Républicaine est élue.

WERVICQ-SUD

Les candidats de l'Union Républicaine qui obtiennent de 831 à 315 voix, sont élus, sauf M. Six Henri, qui est en ballottage avec 172 voix.

LEERS

Liste Socialiste : 188 voix ; Liste Républicaine, 404 voix ; Union Républicaine : 266 voix ; Liste Réactionnaire : 248 voix.

Ballottage.

TRESSIN

La liste Démocratique a 6 élus. Ballottage pour trois sièges.

PONT-A-MARCQ

Toute la liste d'Union Républicaine est élue, sauf MM. Wellcton et Wattagnet qui sont en ballottage.

BOUVINES

Liste des Poilus, de 114 à 92 voix : six élus.

Liste de la Municipalité sortante, de 92 à 27 voix ; trois élus.

CYSOING

Liste Réactionnaire, de 402 à 306 et la liste d'Union Républicaine et Socialiste, de 301 à 255 18 candidats réactionnaires sont élus. Ballottage pour 3 sièges.

SAINGHIN-EN-MELANTOIS

La liste Réactionnaire est élue avec une moyenne de 239 voix. La liste Socialiste obtient de 204 à 167 voix.

MONS-EN-PÉVÈLE

Sont élus : MM. Anatole Carlier, c. s., 320 voix ; Louis Duhem, c. s., 299 ; Pierre Lelièvre, c. s., 284 ; Damace Cainbier, 274 ; Léon Olivier, 264 ; Emile Faille, c. s., 252 ; Jean Hennette, 248.

MONCHEAUX

La liste Républicaine Radicale-Socialiste. — sont élus : Briez, Debertée, Lagache F., Hornain J.-B., Marfil E., Pollet D., Couillet E., Lemaire J.-B., Caron Eug., Bocquet G.

DUNKERQUE

Nouveaux patrons

LEURS EMPLOYÉS SE METTENT EN GRÈVE

Comme don de joyeux avènement, la municipalité dunkerquoise a, hier matin, supprimé l'indemnité d'usure d'effets que touchaient les préposés à l'enlèvement des ordures ménagères. Ces employés communaux se sont mis en grève.

SPORTS

PEUGEOT

VAINQUEUR A LA TARGA FLORIO

Après la victoire en Amérique, la victoire en Italie. La grande épreuve automobile italienne a été pour **PEUGEOT** l'occasion d'une victoire nouvelle. **André BOILLOT** s'est adjugé la 1re place sur le circuit de Madonie, dans des conditions exceptionnelles de dureté.

Déjà victorieuse en Amérique, à Indianapolis, notre grande marque nationale — véritable porte-drapeau de l'Industrie française à l'étranger — ne perd jamais une occasion d'affirmer la supériorité de sa fabrication. 856.

BOURSE DE LILLE

DU 2 DECEMBRE 1919

CHARBONNAGES	Cours précéd.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p)	765 ..	765 ..
Aniche (le 1/240 de denier)	3380 ..	3390 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	9000 ..	9000 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	7250 ..	7245 ..
— (cinquantième de part)	144 ..	143 ..
Bruay (action)	2455 ..	2440 ..
— (dixième)	247 ..	248 50
Carvin (action 100 t. p.)	707 ..	717 ..
Clarence (action 250 t. p.)	462 ..	480 ..
Courrières (action 100 t. p.)	2170 ..	2155 ..
Crespin-Nord, émis. 1905, tit. verts	152 ..	160 ..
Douchy (action 200 t. p.)	1000 ..	1000 ..
Dourges	588 ..	585 ..
Drocourt, 1re série (nos 1 à 1800)	10850 ..	10740 ..
— (dixième)	1065 ..	1074 ..
Drocourt, 2e série (nos 1801 à 3500)	10850 ..	10740 ..
— (dixième)	1065 ..	1074 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	789 ..	779 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	865 ..	875 ..
Flines-lez-Raches (action 100 t. p.)	96 50	95 ..
Gouy-Servins (action 500 t. p.)	....	....
Lens (action)	1300 ..	1302 ..
— (dixième)	130 25	131 75
Liévin (dixième)	3700 ..	3660 ..
— (trois centième)	129 50	127 25
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	905 ..	905 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	4995 ..	....
— 70 % (Société Rainbeaux)	8000 ..	7950 ..
— 70 % (vingtième)	400 25	395 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	1600 ..	1600 ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	96 ..	90 ..
Ostricourt (action 50 t. p.)	464 ..	465 ..
Thivencelles (Soc. ano.) act. 500 t. p.	2560 ..	2560 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	248 ..	247 75
Vicoigne et Nœux (action)	2750 ..	2735 ..
— (dixième)	276 50	278 ..

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours précéd.	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p)	458 ..	455 ..
— (part de fondateur)	380 ..	385 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	3240 ..	3249 ..
— (part de fondateur)	9800 ..	9895 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	1890 ..	....
— (part de fondateur)	1950 ..	1900 ..
Karpathes (action 100-10 remb)	1190 ..	1186 ..
Polana (action 500 t. p.)	501 ..	500 ..
— (part de fondateur)	337 ..	336 ..
Potok (action 500 t. p.)	700 ..	683 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	900 ..	875 ..
— (part de fondateur)	397 ..	399 ..

BANQUES & VALEURS DIVERSES	Cours précéd.	Cours du Jour
Crédit du Nord (action 500-125 p.)	1126 ..	1126 ..
Aciéries de France (action 500 t. p.)	870 ..	870 ..
Chantiers de France (act. 500 t. p.)	720 ..	715 ..
Donain et Anzin (action 500 t. p.)	1330 ..	....
Etablissements Arbel (act. 500 t. p.)	935 ..	910 ..
Fives-Lille (action 500 t. p.)	2470 ..	2440 ..
Senelle-Maubeuge (act. 500 t. p.)	1610 ..	1650 ..
Lille-Bonnières (act. ord. 500 t. p.)	1135 ..	....
Margarinerie Béthune (act. 100 t. p.)	215 ..	240 ..
Etablisse. Kuhlmann (act. 250 t. p.)	776 ..	789 ..
La Lucette (action 100 t. p.)	230 ..	....

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

A la prospérité du « Réveil », E. C. — 1. Vous avez droit à l'indemnité de démobilisation, si vous avez accompli plus de trois mois de service. Il est trop tard pour réclamer un complet en échange de votre indemnité. Les demandes à cet effet devaient être présentées avant le 31 octobre. — 2. Attendez on vient en effet seulement de commencer à examiner les demandes de l'espèce. — 3. Nous ne voyons plus qu'un moyen, c'est d'en demander le remboursement au titre des dommages de guerre. Vous épinglerez vos bons à votre dossier.

V. G. D. — Il faut adresser une demande au secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Paris.

N. E. — Il aurait fallu faire une réclamation avant le 8 novembre 1919. Il est maintenant trop tard.

D. P. Marie voudrait savoir. — 1. Vous ne pouvez rien faire sans l'assistance de votre mari, à moins que vous n'obteniez le divorce ou une séparation judiciaire. — 2. Adressez-vous le cas échéant au président du Tribunal civil.

Un réformé embêté, 1870. — Avisez le centre de réforme de l'impossibilité dans laquelle vous vous trouvez de vous déplacer : vous serez visité chez vous.

C. V. A. X., 19. — Adressez une réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la Guerre, 16, rue Saint-Dominique, à Paris.

Julot qui se meurt par sa petite Célestine, à Escaudain. — Vous ne comptez pas 18 mois de service et ne pouvez obtenir vos primes mensuelles.

Une mère qui veut savoir, à Meurchin — Votre fils est engagé à terme fixe et doit servir jusqu'à l'expiration de son contrat, du moins en l'état actuel de la législation.

Edeuard, 97. — 1. Oui. — 2. Non, si vous prenez soin de dénoncer votre police avant le 24 janvier 1920, par lettre recommandée adressée au siège de la compagnie. — 3. Oui, siège central : Lille-Préfecture. Bureau particulier : au secrétariat de la mairie de chaque commune. — 4. Oui. — 5. A la mairie.

A. D., chef — 1. Votre locataire pourra être exonéré par la commission arbitrale. Appelez le devant la commission arbitrale qui statuera.

J'attends, j'attends, 228. — Etiez-vous civil ou militaire ? Dans le premier cas, écrivez au préfet ; dans le second, adressez-vous au directeur du service de santé de la 1re région, 25, Grande-Place, à Lille.

Un bagnard Westphalien. — Vous avez droit à deux primes à vingt francs et 56 primes à quinze francs. — 2. C'est au 110e R. I. qu'il faut vous adresser.

Une femme qui n'a pas peur de son mari, N 109. — Vous pouvez réclamer une pension alimentaire. Adressez-vous au juge de paix.

Meise. — Il existe bien une loi (du 24 août 1919) sur les réparations aux victimes civiles de la guerre. Ce sont les préfets qui sont chargés de l'application de cette loi. Mais nous ne pensons pas que votre fille puisse réclamer le bénéfice de ces dispositions. — 2. Vous ne pouvez réclamer le costume du démobilisé que si vos effets civils ont été perdus dans un dépôt à la mobilisation et que si vous avez rendu vos effets militaire.

L. P. 1237. — 1. Nous ne pensons pas que vous puissiez prétendre au rappel pour les années écoulées. — 2. C'est à l'Intendance à Arras qu'il faut réclamer l'allocation provisoire d'attente de pension. — 3. Pour activer la solution de votre affaire, écrivez au directeur du service de santé de la 1re région, 25, Grande-Place, à Lille.

Peirier, 72. — Vous ne pouvez prétendre qu'à l'indemnité de démobilisation et aux primes mensuelles.

F. L. Flers, N° 596. — Vous ne pouvez prétendre à aucun rappel de secours pour la période d'occupation. Si vous êtes toujours sans ressources, demandez à la mairie les secours aux nécessiteux. — 2. Ecrivez au commandant du bureau de recrutement dont vous faites partie.

A. C., ennuyée. — Vous êtes exonéré en totalité si vous habitiez déjà cette maison avant le 1er août 1914.

Une lectrice assidue, N° 41. — Vous auriez pu réclamer le bénéfice de l'allocation militaire, mais il est actuellement trop tard pour introduire votre demande.

Une mère de famille, A. P. P., N° 109. — Vous n'avez pas droit à l'indemnité d'habillement.

Une abonnée du « Réveil », à qui le droit, J. V., 29. — 1. Votre mari devra vous verser la moitié de l'indemnité. — 2. Ecrivez au sous-préfet pour faire connaître vos droits à cet égard.

Un auxiliaire, classe 1905. — Oui, adressez une demande à la 3e sous-intendance militaire de Lille, 18, rue Marais.

Costume Clémenceau, 310. — Vous n'avez droit au complet ou à l'indemnité que si vous avez rendu vos effets militaires et si vos effets civils ont été perdus dans un dépôt au début de la guerre.

D H. M. — Vous auriez dû réclamer ce rappel avant le 23 octobre 1919. Il est maintenant trop tard pour agir utilement.

D. H. M. — Vous auriez dû réclamer ce rappel avant le 23 octobre 1919. Il est maintenant trop tard pour agir utilement.

Jambe de bois. — Oui, c'est légal.

N° 102. Un lecteur du « Réveil ». — Vous devez payer les intérêts échus pendant la guerre. Mais la commission arbitrale des loyers pourra vous accorder d'importants délais pour vous libérer.

Confiserie du Cocorico
37, rue Neuve, LILLE

Marque Déposée

BONBONS FINS - PAINS D'ÉPICES
Grand Assortiment pour Revendeurs

Un bonjour à la petite brune, N° 217. — 1. Oui, mais vous auriez dû adresser immédiatement une réclamation à la sous-préfecture en exposant la situation de votre mari. — 2. A la sous-préfecture.

2, N° 68, B. Un homme qui veut savoir. — Vous pouvez réclamer l'assistance aux familles nombreuses du fait de ce quatrième enfant. Faites établir un dossier à la mairie.

Une lectrice, L. B. — Adressez une nouvelle réclamation, non plus au préfet mais au sous-préfet, à Béthune.

Carte confédéral, 3116. — 1. Oui. — 2. A lui-même. — Si vous pouvez avoir des preuves de sa culpabilité, vous pouvez déposer contre lui une plainte en détournement. — 3. Il est indispensable de faire opposition sur les titres : la maison de banque qui vous les a fournis pourra sans doute vous en remettre les numéros.

Pauvre réfugié, N A. B. — Vous pouvez prétendre au maintien du secours pendant trois mois si votre situation est restée nécessiteuse.

Une damnée avant de mourir. — Vous avez droit à une pension de 900 francs si vous êtes veuve, de 500 francs dans le cas contraire.

Le type lillois. — Vous avez droit à une avance sur vos dommages de guerre. Adressez une réclamation au sous-préfet.

Une Pas-de-Calaisienne. — 1. On alloue des avances spéciales de 250 francs au maximum pour rachat de bicyclette. Cette avance doit d'ailleurs être déduite de l'avance générale pour la reconstitution du mobilier. — 2. Oui, en vertu de la loi du 24 juin 1919. Renouvelez votre demande au Préfet. En attendant la liquidation de votre pension, vous avez droit au maintien de l'allocation militaire, pour vous et vos enfants, s'il y avait lieu, vous adresseriez une réclamation au sous-préfet. — 3. Oui, écrivez au secrétaire général de l'office départemental des pupilles de la Nation, à la Préfecture.

Un qui veut savoir, N° 109. — Il est vraisemblable que vous serez appelé. — Mais il n'en est pas encore question pour le moment.

Mle 6858. — Votre réclamation doit être adressée au commandant de votre dépôt démobilisateur en indiquant la date exacte de votre démobilisation.

G. C Petite Odette. — L'allocation dont il s'agit n'est servie qu'aux familles nécessiteuses : ce n'est pas un droit absolu.

E. J. C P. — Il y a bien eu des instructions dans le sens que nous indiquions qui ont été adressées aux magistrats dont vous parlez. Toutefois, ces instructions paraissent avoir été interprétées dans un sens plus large que n'entendait leur donner le rédacteur. Nous faisons des recherches à ce sujet et ne manquerons pas de vous tenir au courant du résultat de nos démarches.

Lecteur assidu sinistré 1914. — Nous ne comprenons pas pourquoi l'opposition en question doit être renouvelée ni comment il se fait que les honoraires réclamés soient aussi élevés. Demandez donc à votre avoué en vertu de quel texte de loi il faut renouveler votre opposition et tenez-nous au courant. Nous vous renseignerons de manière précise.

Une mère ennuyée pour son fils, G. D. G. — Adressez une requête au procureur de la République, en donnant les détails que vous nous fournissez.

Tout espoir, Joseph. — La loi à laquelle vous faites allusion, toute récente, n'est pas encore entrée dans la période d'application. Nous ne pensons pas d'ailleurs qu'il soit possible de l'appliquer à bref délai. Pour le moment vous ne pouvez qu'attendre les instructions du Ministre de l'Agricultur que nous ne manquerons pas d'ailleurs de communiquer à nos lecteurs, en temps voulu.

M. R. 23. — Vous devez payer votre loyer depuis octobre 1918.

Germinette. — Vous ne pouvez que réclamer de nouveau ce feuillet à la préfecture, 3e division, 2e bureau, en rappelant vos nombreuses réclamations précédentes.

Léontine, H. H., N° 513. — 1. Le délai de 10 ans n'a pas couru pendant la guerre. — 2. Vous n'avez droit ni au secours immédiat, ni au pécule, mais vous pouvez réclamer une pension comme veuve de militaire. Faites établir un dossier à la mairie.

Un peilu mal renseigné, N° 2377. — 1. Non, si vous étiez mobilisé en usine. — 2. Vous n'y avez droit que si vous avez rendu vos effets militaires et que si vos effets civils ont été perdus dans un dépôt (circulaire du 3 mai 1919, N° 134.633 5/5. — 3. Oui, adressez une demande au sous-intendant militaire, à Arras. — 4. Demandez le bénéfice de l'assistance médicale gratuite à la mairie.

060 1009. M. R. — 1. Vous pouvez la faire revenir, mais à condition de payer vous-même tous les frais, qui sont élevés. — 2. Elle est simplement votée, mais pas encore appliquée. — 3. Pour le moment, il suffit d'adresser une demande au préfet.

Chicago, 1754. — Vous pouvez être autorisé à conduire des voitures automobiles à partir de l'âge de 16 ans.

N° 44. Chagrin mon voisin. — Vous avez droit à l'indemnité de démobilisation ; déposez une demande régulière à la mairie.

Une lectrice ennuyée, J. H. — Ecrivez au préfet (service de la reconstitution), en exposant votre situation et en lui demandant d'intervenir. Vous pouvez espérer que l'administration invitera le propriétaire du terrain à vous laisser tranquille, du moins pour le moment.

Nénette et Rintintin, 4. — Il n'existe pas de prime de ce genre.

P'tit moine se renseigne. B. M — Votre mère a qualité pour réclamer une pension alimentaire à votre frère. Voyez pour cela le juge de paix.

Un ancien artilleur du 320. — 1. Oui, depuis le 10 septembre 1919. — 2. Oui, il pourra vous faire expulser. — 3. Jusqu'au 24 janvier 1920.

M. L., à Lambersart. — Adressez une réclamation au Préfet du Nord en rappelant les différentes démarches déjà faites.

Louis aime sa Lu, 46. — 1. Oui. — 2. Ceci est laissé à l'appréciation du tribunal. Le montant de l'indemnité et de la rente varie avec la situation de la bénéficiaire.

Un combattant qui ne peut toucher la prime. — Vous avez droit aux primes mensuelles du 2 août 1914 au 3 janvier 1917.

Un antimilitariste, G. V. — Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles car vous ne comptez pas 18 mois de service effectif dans la réserve.

La veuve joyeuse, 13, Lille. — Le secours immédiat et le pécule reviennent d'abord à la veuve, à défaut de veuve, aux enfants, à défaut d'enfants, aux ascendants. Si les secours dont il s'agit vous paraissent avoir été attribués à tort, adressez une réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'administration de la guerre, 16, rue Saint-Dominique, à Paris.

F. D., Maroc. — 1. Non, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Non pour la même raison. — 3. Le propriétaire peut augmenter le loyer.

Tutur et Renée, Anderlues. — 1. Trois mois. — 2. Adressez une réclamation au sous-secrétaire de l'Administration de la Guerre, à Paris.

L. R. S. V. — 1. La circulaire dont il s'agit concerne les évadés. Votre fils ne sera libéré qu'en avril prochain. — 2. Vous aviez droit à l'allocation de 75 centimes par jour. Adressez une réclamation au préfet.

Une victime de la guerre. V. D. L. — 1. Vous pouvez réclamer un secours en vertu de la loi du 24 juin 1919 sur les réparations aux victimes civiles de la guerre. — 2. Nous ne pouvons vous donner plus de précision, notamment sur le montant du secours, attendu qu'aucune instruction détaillée n'est encore parue à ce sujet. — Néanmoins, adressez dès maintenant une demande au Préfet.

Un ami des réfugiés. — Elle peut prétendre au maintien de ce secours pendant trois mois à dater du jour de sa rentrée.

O. V. — Vous ne pouvez prétendre à l'allocation renouvelable d'ascendant attendu que vous êtes de nationalité belge. Ecrivez au préfet pour vous faire naturaliser.

M. J. D. — Vous pouvez réclamer l'indemnité de démobilisation de votre mari. Déposez une demande régulière au bureau militaire de la mairie.

Un gars de 13 ans qui n'a guère de chance. — Adressez une demande de secours au préfet : vous êtes une victime civile de la guerre et paraissez pouvoir être indemnisé en vertu de la loi du 24 juin 1919.

L. A. C. A. L. Be. — 1. Vous devez payer votre loyer. — 2. Jusqu'à présent on n'a payé aucun rappel pour le secours de l'espèce. — 3. Vous ne pouvez plus rentrer dans votre ancienne maison attendu que vous avez résilié votre bail en 1917.

M. A. Le petit Duc. — 1. Vous ne pourriez être exonéré que jusqu'en novembre 1918 au maximum, à condition que votre location fût antérieur au 1er août 1914. — 2. Vous devez payer.

A. N. B 76. — Adressez une demande au secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques à Paris.

M. C. Steewer., 68. — 1. Oui. — 2. Oui. — 3. 25 centimes. — 4. Non. — 5. Non.

Un dépossédé sur la rue. — Le plan dont il s'agit a dû être publié à la mairie. Dans le cas contraire, vous pourriez adresser une réclamation au préfet. — Demandez à la préfecture (service d'architecture, 4, rue Saint-Bernard), un terrain pour pouvoir édifier votre baraquement.

Un rescapé de Quennevieres, 148. — 1. La totalité si elle a des enfants, la moitié dans le cas contraire. — 2. Adressez un eréclamation au soustraire. — 2. Adressez une réclamation au sous-tendant militaire, 18, rue Marais, à Lille. — 4. Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles de votre mari.

Ch'est peur m'femme, P. D. — Vous avez droit aux primes mensuelles puisque vous comptez plus de 18 mois de service effectif.

Une veuve ennuyée, Hallennes. — 1. Au chef du bureau spécial de comptabilité du corps dont faisait partie votre fils au moment de sa disparition. — 2. Oui, faites établir un dossier à la mairie. — 3. Oui, si vous avez plus de 55 ans.

T. L. — 1. La loi prévoit que même dans ce cas les intérêts seront dus en totalité. — 2. Aucune loi n'étant pas intervenue pour régler la situation des débiteurs des régions libérées.

Nénette et Rintintin. — 1. Oui, adressez-vous à l'office départemental des habitations à bon marché à la Préfecture du Nord. — 2. Ce remboursement n'est pas prévu par la loi.

Un dévoué C. V. R. — 1. Vous pouvez bénéficier de l'assistanc eaux familles nombreuses si vous comptez au moins 4 enfants de moins de 13 ans : faites établir votre dossier par la mairie. Vous pouvez également concourir pour la dotation Cognacq : adressez-vous au secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris. — Il peut toujours donner congé s'il respecte le préavis d'usage. — 3. Non.

Vive Basly et sa clique. — 1. Vous pouvez demander une nouvelle avance. — 2. Non, il est trop tard. — 3. C'est l'un des meilleurs, à notre connaissance. Notez toutefois que nous n'avons pas pour habitude de donner des renseignements d'ordre financier.

Un père de famille qui veut savoir, D T. R. D. C. — Il s'agit d'une location postérieure au 1er août 14, le propriétaire peut donc augmenter le prix du loyer.

M. T. C. — Oui, il y a d'ailleurs la décision de justice qui vous lie.

Le Brouteux, N° 166. — 1. Non, car votre cas n'est pas visé par la loi du 9 mars 1918. — 2. Non.

Mimi, Made, 29, Lille. — Non, et vous pouvez l'inviter à vous remettre en jouissance des lieux précédemment loués. Oui, l'Etat lorsque la mairie réquisitionné le logement.

C B. M. S., 1898. — 1. Tout dépend de sa situation actuelle : vous ferez bien de préciser. — 2. Oui, car c'était lui le locataire. — 3. Ce n'est pas indispensable, mais cette exonération n'est pas de droit pour tous les hommes de cette classe.

(VOIR LA SUITE EN QUATRIEME PAGE)